

# Charte d'utilisation de la salle communautaire

## Généralités

La salle communautaire est prioritairement et gratuitement mise à disposition pour des activités collectives favorisant la rencontre entre les habitant.e.s du quartier d'Eglantine. Les groupes de travail pour penser l'organisation de ces activités et le fonctionnement de l'association passent également en priorité. Si une personne souhaite proposer une activité gratuite pour le quartier, la salle est mise à disposition gratuitement.

Les habitant.e.s s'engagent à faire vivre la salle en organisant des activités permettant de contribuer au dynamisme du quartier. Aucune forme de prosélytisme n'est autorisée au sein de la salle communautaire.

**Du lundi au vendredi entre 8h et 16h30**, la salle est ouverte pour les habitant.e.s du quartier d'Eglantine, sauf moments réservés, qui seront affichés sur les vitres de la salle. Tout le monde est bienvenu pour y travailler, lire un livre ou se rencontrer (espace calme).

## Anniversaires pour les enfants du quartier jusqu'à 12 ans

Pour les habitant.es du quartier uniquement. La location de la salle est possible pour les anniversaires des enfants, dans les créneaux horaires suivantes :

- **Lundi, mardi** : entre 8h et 17h. Toute la salle est disponible à la location
- **Mercredi** : la salle est disponible à la location les semaines impaires (1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> mercredi du mois) le matin (8h-13h) et les semaines paires (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois) l'après-midi (13h-17h)
- **Jeudi** : entre 12h et 17h, toute la salle est disponible à la location.
- **Vendredi**: entre 8h et 14h, toute la salle est disponible à la location.
- **Samedi et dimanche** : Les semaines impaires (1<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> samedi du mois) la salle est disponible à la location le samedi de 8h à 18h, et les semaines paires (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> dimanche du mois), la salle est disponible à la location le dimanche de 8h à 18h

Tarif : 80.- pour toute la salle // 40.- uniquement la cuisine. A ce tarif s'ajoute un forfait de nettoyage dans le cas où le local ne serait pas rendu propre, à hauteur de 75 CHF.

## Location de la salle

La salle est ouverte à la location du lundi au vendredi en journée. Les soirs, les mercredi après-midi ainsi que les week-ends restent indisponibles à la location afin de favoriser les activités de l'association de quartier qui contribuent à la rencontre entre habitant.e.s.

La salle est disponible à la location pour toute personne qui habite ou travaille dans le quartier.

- **Pour des événements à but lucratif** : à un tarif de 40.- de l'heure
- **Pour des événements à but non lucratif** : à un tarif de 20.- de l'heure

A ce tarif s'ajoute un forfait de nettoyage dans le cas où le local ne serait pas rendu propre, à hauteur de 75 CHF.

Moments de location possible : lundi, mardi, vendredi : 8h-17h // jeudi : 12h-17h // mercredi : 8h-14h

Les réunions politiques et religieuses ne sont pas souhaitées dans la salle.

## Utilisation de la salle

Pour les locations à but lucratif ou non lucratif, les réservations peuvent se faire à n'importe quel moment. Pour les anniversaires, elles peuvent se faire **au maximum 30 jours avant** la date souhaitée (demande au plus tôt le 20 décembre pour le 20 janvier, par exemple). Un seul événement par jour. Les réservations se font par mail à [reservation@morges-eglantine.ch](mailto:reservation@morges-eglantine.ch). Un formulaire de réservation avec les règles à respecter est ensuite envoyé à la personne qui réserve, qui doit le renvoyer signé (soit par mail, soit déposé dans la boîte aux lettres de l'association).

Les usagères et usagers de la salle s'engagent à respecter les locaux ainsi que le matériel à disposition, propriété de l'association, selon le règlement interne établi. Le local doit être rendu propre, dans l'état dans lequel il a été trouvé. Si ce n'est pas le cas, un forfait de nettoyage sera facturé, à hauteur de 75 CHF.

Le matériel de motricité n'est pas libre d'utilisation – si souhait de l'utiliser, merci de l'annoncer par mail à l'association afin de connaître les règles d'utilisation et de nettoyage.